



Compte-rendu du conseil municipal du 30 mars 2018

Ce compte rendu sommaire vous permet de connaître l'ensemble des décisions prises par le Conseil Municipal d'Assieu.

Excusés : Valérie BESSET, Isabelle BONNARD,
Valérie BESSET donne pouvoir à Sandrine GRAVIER

Approbation des procès-verbaux des réunions du Conseil Municipal du 13 mars 2018 à 14 « voix » sur 13 « présents » et 1 pouvoir.

OBJET : Budget prévisionnel 2018

Le conseil municipal, après présentation du budget primitif 2018 détail fait par article comptable, valide le budget primitif 2018 de la commune conformément au document de présentation dont les montants totaux sont les suivants

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 187 243€	891 775€
Recettes	1 187 243€	891 775€

Adopte le budget primitif 2018 à l'unanimité des voix

Objet : Vote des taux d'imposition 2018

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de déterminer les taux d'impositions locales pour l'exercice 2018 et indique à l'assemblée les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois taxes directes locales, à savoir la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Monsieur le maire rappelle les taux d'imposition communaux de 2018 et explique qu'il serait souhaitable de conserver les taux actuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de FIXER les taux comme suit :

	TAUX 2017	TAUX 2018
Taxe habitation	9.70	9.70
Foncier bâti	15.73	15.73
Foncier non bâti	44.04	44.04

Délibération : Subventions

Il est décidé que l'on resterait sur les mêmes attributions que l'an dernier pour un grand nombre d'associations

Quatre nouvelles demandes de subventions ont été envoyées à la mairie :

- 1) Le conseil propose la suppression de la subvention pour le « Centre généalogique »
- 2) Le conseil propose de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 € aux Sou des Ecoles pour la classe verte.
- 3) Le conseil propose de verser une subvention exceptionnelle de 120 € aux Anciens pompiers pour le concours départemental du 3 juin 2018

Le conseil adopte à l'unanimité ces subventions.

OBJET : EP « rue de la Coquillonne » tr2

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

Collectivité : Commune Assieu

Opération n° 18-004-017 EP rue de la Coquillonne tr2.

SEDI – TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE
--

Sur la base d'une étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- | | |
|--|----------------|
| 1. Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : | 10 899€ |
| 2. Le montant total de financement externe s'élève à : | 8 149€ |
| 3. La participation aux frais du SEDI s'élève à : | 149€ |
| 4. La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à | 2 601€ |

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- Du projet présenté et du plan de financement définitif,
- De la contribution correspondante au SEDI.

Le conseil, ayant entendu cet exposé,

1. **Prend acte** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **10 899€**

Financement externe : **8 149€**

Participation prévisionnelle : 2 750€

(Frais SEDI + contribution aux investissements)

2. **Prend acte** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour **149€**

3. **Prend acte** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour **2 601€**

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)

Adopté à l'unanimité

PROJETS EVOQUES

- Achat d'un bâtiment.
- Achat d'un camion multi benne.
- Rénovation de l'éclairage de la salle des fêtes.
- Travaux d'accessibilité des bâtiments communaux
- Etude sur la réorganisation de la place

TRAVAUX STADE

Poursuite des travaux dans les délais prévus.

Il reste les enduits, le carrelage, l'électricité et la plomberie du local chasseur. Les travaux du local bouliste débuteront après la fin de travaux du local chasseur.

City stade : il reste la pose du gazon synthétique.

NETTOYAGE DE PRINTEMPS

On note moins de participants cette année.

Nettoyage des bords de voirie et chemins.

Evacuation de dépôts sauvages sur des terrains d'agriculteurs. Il reste un tas de pneus (filiaire à trouver) et des gravats qui seront évacués par une entreprise de travaux publics

AGENDA

- Vendredi 06 avril à 18h30 : accueil des nouveaux habitants.

Fin de séance à 20h15

Prochain Conseil Municipal 26 avril 2018 à 20 h00